

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2022-77

OBJET : CAAP OUEST RAPPORT D'ACTIVITES

L'an 2022, le 01 octobre à 09H00 , le Conseil municipal de la Ville de Cordemais, légalement convoqué le 23/09/2022 en SALLE DU CONSEIL - MAIRIE DE CORDEMAIS, sous la présidence de Monsieur Daniel GUILLE, Maire.

Etaient présents :

Daniel GUILLE, Thierry GADAIS, Pascale CORMERAIS, Franck CLOUET, Lydie RETAILLEAU, Yves-Marie DELANOE, Katell RABY, Alexia ROUSSEAU, André LANCIEN, Emilie CHAPALAIN, Cécile SACHOT, Didier PROUX, Stéphanie MELOT, Patrice DRAIGNAUD, Guinard MARNE, Pascal PHILIPPE, Audrey TENEZ, Pierre LAUDEN, Benoit LONGEON, Anaïk FOURDILIS, Didier CHAUVIERE

Etaient excusés avec procuration :

Solène LAUNAY ayant donné procuration à Franck CLOUET
Bruno FOUCHARD ayant donné procuration à Pascale CORMERAIS
Aude JOUSSE ayant donné procuration à Stéphanie MELOT
Nathalie SCOUARNEC-VERBECQ ayant donné procuration à Alexia ROUSSEAU
Karine DESVARD ayant donné procuration à Lydie RETAILLEAU
Philippe MIKO ayant donné procuration à Benoit LONGEON

Désignation d'un secrétaire de séance : Pascal PHILIPPE a été désigné secrétaire de séance,

Rapporteur : Franck CLOUET

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

EXPOSÉ

CAAP Ouest est une association intermédiaire à but non lucratif conventionnée par les services de l'Etat. CAAP Ouest fait partie des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), c'est une association intermédiaire (AI) au statut de loi 1901. C'est une structure d'information, d'accueil, d'orientation et d'évaluation des compétences des personnes. Elle peut intervenir dans l'ensemble des secteurs d'activités et mettre à disposition des salariés pour tout type d'emploi (hors travaux dangereux), sur un territoire précisé dans la convention qu'elle signe avec l'Etat. Elle utilise, pour cela, la mise à disposition, à titre onéreux mais à but non lucratif, dans des conditions dérogoratoires du droit commun relatif au travail temporaire. Les mises à disposition qui s'exercent sur des activités variées (ménage, jardinage, manutention, entretien de locaux, travaux du bâtiment, etc.), sont utilisées pour accompagner individuellement, redynamiser socialement et requalifier professionnellement les personnes accueillies.

La commune de Cordemais bénéficie de cette mise à disposition de personnel, notamment pour le pôle Vie Scolaire.

Monsieur l'Adjoint au Maire présente le rapport annuel d'activité de la CAAP Ouest pour l'exercice 2021.

Lien pour téléchargement Rapport d'activités 2021 CAAP Ouest

<https://caapouest.com/assemblees-generales/>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** le rapport annuel d'activité 2021 de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Département de Loire Atlantique – Commune de Cordemais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire
Daniel GUILLE

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus

